**Conseil ED 465**

**Lundi 22 mars 2021 - 14h00**

**Zoom**

**Présents :** Philippe BICH, Jérôme GAUTIÉ, Alain DESDOIGTS, Christelle GAUVRIT, Véronique GUILLOTIN, Goulven RUBIN, Mouez FODHA, Jean-Olivier HAIRAULT, Sylvie LAMBERT, David MARGOLIS, Akiko SUWA-EISENMANN, Jean-Marc TALLON, Jean-Philippe TROPEANO, Brigitte DERLON, France ARTOIS-MBAYE, Yasmine ELKHATEEB, Etienne MADINIER, Cédric PHILADELPHE DIVRY, Sarah SCHNEIDER-STRAWCZYNSKI

**Excusés :** Nicolas JACQUEMET, Agnieszka RUSINOWSKA, Laurent TOULEMON, Françoise MAUREL

**Absents :** Maria BAS, Annie COT, Antoine BERTHOU, Sylviane GASTALDO, Marie YOUNG BRUN, Georgia THEBAULT, Hélène BENISTAND, Moussa DABO, Bin WANG

Ordre du jour :

* Présentations des principales statistiques de la rentrée 2020
* Organisation du concours des contrats doctoraux 2021 : jury et calendrier
* Comité de suivi de thèse 2021
* Demande de changement de directeurs de thèse
* Précisions sur le parcours doctoral
* Questions diverses (réorganisation de l'ED, ADUM, calendrier inscription...)

M. Fodha commence par souhaiter la bienvenue à Brigitte Derlon, Vice-Présidente en charge de la Direction des enseignements et de la vie étudiante de l’EHESS, en remplacement de Céline Béraud. M. Fodha annonce également le départ de JP Carrié (RA de l’ED) et remercie Christelle Gauvrit d’avoir accepté de prendre ce poste, depuis le 1er mars 2021. Le poste de Secrétaire des thèses est donc vacant.

**1. Principales statistiques de la rentrée 2020**

*Total inscrits 2020-2021 toutes années confondues : 280 doctorants*

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Année :* | *1* | *2* | *3* | *4* | *5* | *6* | *7* |
|  | 49 | 56 | 66 | 50 | 37 | 15 | 7 |

*Effectifs (Flux : -7)*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | *Paris 1* | *EHESS* | *ENS* | *ENPC* |
| Inscrits en 1ère année 2020-2021 (**49**) | 34 | 9 | 3 | 3 |
| Soutenances 2020 (**56**) | 41 | 13 | 2 |  |

*Répartition des doctorants toutes années confondues (1ère année)*

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| PjSE | CES | PHARE | CESSP | D&S | UEA | IDHES | INED |
| 141 (26) | 106 (17) | 16 (1) | 5 (1) | 5 (2) | 3 | 2 (2) | 2 |

M. Fodha fait remarquer que les effectifs sont relativement stables ces dernières années avec en moyenne, entre cinquante et soixante nouvelles entrées en thèse. La durée moyenne d’une thèse est de 4,5 ans, soit 5 inscriptions. L’effectif total est donc légèrement supérieur à 250 étudiants. Ce chiffre a globalement baissé depuis une dizaine d’années, et s’explique des conditions d’entrée en thèse plus strictes.

**2. Concours Contrats doctoraux 2021**

* Contexte sanitaire toujours dégradé et « inédit » 🡪 Proposition de reconduire les principes de l’organisation du concours 2020
* Un contrat par C/EC, en tant que directeur ou codirecteur
* Jury 🡪 6 membres, sans candidat à soutenir :
* M. Fodha [PjSE] directeur
* S. Lambert [PjSE] déléguée aux thèses PSL-EHESS
* Représentant PjSE désigné par l’UR
* P. Bich [CES] délégué aux thèses de mathématiques appliquées
* M. Roger (?) [CES] déléguée aux thèses d’économie UP1
* Selon le principe de rotation MSE-PSE, un représentant CES désigné par l’UR

Lors des désignations par les UR, il est demandé de tenir compte des spécificités thématiques, afin de respecter un certain équilibre. Il est également demandé de proposer un suppléant par membre titulaire, en cas de candidat à soutenir ou d’empêchement.

S’agissant du calendrier :

**Etape 1 :**

* Dimanche 13 juin 2021 en PDF

- Un projet de thèse de cinq pages

- Une lettre de soutien du directeur de thèse, envoyée directement à l’ED

- Un CV

- Les notes disponibles de M2 + notes de M1

* Entre 15 et 17 juin : réunion distribution rapporteurs et envoi aux rapporteurs (Evaluation = note A/B/C + Avis de 3 à 5 lignes)
* Retour rapporteurs : 27 juin
* Remise des notes définitives de M2 (cours Hors mémoire) : 28 juin
* Demander aux directeurs de M2 de valider les notes à cette date

**Etape 2** : Réunion admissibilité entre le 28 juin et le 2 juillet.

Envoi des convocations aux admissibles 2 juillet soir.

**Etape 3** : Oraux pré-admission 7, 8, 9 ou 12 juillet.

**Liste classée des candidats retenus**.

**Etape 4** : Admission automatique Mi-septembre (10 ou 17/9 ?).

Tout candidat admissible ayant obtenu une note strictement inférieure à 15/20 au mémoire sera éliminé.

*Pour les candidats dont le dernier diplôme obtenu n’est pas dans le périmètre de l’ED465 en 2020-2021, la commission se chargera d’examiner le mémoire avant admission.*

**3. Comité de suivi (en complément du comité de thèse !) :**

Ce comité de suivi, obligatoire et défini par l’arrêté de 2016 :

* Concerne tous les Doctorants en 2e année (D2) + toutes les demandes *volontaires* des doctorants en 3e année et au-delà
* Calendrier : Mai 2021, en zoom, 10mn/doctorant en moyenne
* Jury : 4 membres du conseil ED 🡪 2 *MSE* + 2 PjSE.

Les membres du conseil de l’ED pouvant ou souhaitant y participer recevront un courrier de coordination début Avril.

Les représentants des doctorants font remarquer que la convocation à ce comité de suivi n’est pas claire et devrait préciser les objectifs, tout en étant moins « administrative ». Dans le mail d’envoi, il faudrait mieux préciser l’objet du comité de suivi ; évoquer quelques exemples et l’intérêt de ce comité, pour y donner plus de visibilité ; préciser que des solutions concrètes sont proposées quasi-systématiquement, y compris s’agissant des difficultés relationnelles avec les encadrants ou les autres chercheurs. Peuvent être également évoquées les difficultés liées au partage des droits de propriété ou au coautorat…

**4. Demande de changements de direction de thèse :**

Deux demandes de changement de direction ont été transmises au bureau de l’ED. Les membres du conseil de l’ED constatent que le statu quo n’est pas envisageable, il s’agit notamment de situation de conflit difficile et d’éloignement. Il faut donc envisager et gérer les conditions d’une *bonne* séparation. Le conseil de l’ED y est favorable. M. Fodha précise qu’il contactera les directeurs de thèse pour leur faire part de cette décision et rechercher une solution permettant une transition sereine.

**5. Parcours Doctoral, jury Thèse Doctorat et jury HDR**

1. Jury Thèse de Doctorat de l’Université Paris 1 : il est proposé de supprimer l’obligation d’un second membre EC P1 dans le jury. Néanmoins, si le Directeur de thèse est un chercheur (CNRS, INRAE…), la présence d’un EC Paris 1 reste obligatoire.
2. Jury HDR : il est proposé de supprimer (1) l’obligation d’un lien étroit de la candidature avec l’Université Paris 1 et (2) l’obligation d’un rapporteur interne à Paris 1. Le jury devra être constitué obligatoirement d’un garant scientifique, de deux rapporteurs externes et éventuellement d’un 3e rapporteur (interne ou externe). Le 3e rapporteur interne sera exigé si le garant n’est pas membre de l’ED.
3. Direction Thèse : il est proposé d’accepter **à titre exceptionnel et sur avis de l’ED** des MC ou CR non HDR en tant que codirecteur, sous les conditions suivantes : (1) pas plus de 1/an et jusqu’à 2 max. (2) engagement à soutenir l’HDR avant la soutenance du 1er doctorant et (3) le directeur principal est HDR.

Les textes stipulent qu’un docteur non HDR peut être nommé directeur ou co-directeur de thèse, mais il faut, selon l'art. 16 de l'arrêté de 2016, établir la compétence scientifique particulière, le faire nommer par le chef d'établissement (ou son délégué), sur proposition du directeur de l'ED, après avis de la commission de la recherche du conseil académique.

1. Mise en place d’un formulaire pour toute remise d’une version du manuscrit pour le SCD actualisée/modifiée après la soutenance de thèse. Il sera demandé de remettre une attestation de conformité signée par le doctorant et le DT.

**6. Quelques Rappels importants :**

* Compte-rendu du comité de thèse doit être approuvé et signé par tous les membres du comité.
* Pour une Thèse en anglais : un résumé en français est obligatoire (arrêté de 2016 demande un résumé substantiel…).
* Pré-soutenance est obligatoire, avec un délai minimal de trois mois entre la pré-soutenance et la soutenance. Modalités pré-soutenance : assez souples, participation ou envoi d’un rapport écrit. Obligation minimale : au moins deux membres présents + DT.
* SCD Paris 1 demande le pdf de la thèse 2 mois avant la soutenance (délai impossible pour notre ED car la pré-soutenance est obligatoire) 🡪 Maintien du délai légal d’un mois

16h40. Fin du conseil de l’ED.